



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 20 décembre 2019
N° 1922

COMMUNIQUE DE PRESSE

101 produits sélectionnés pour la Grande Exposition du *Fabriqué en France* à l'Élysée les 18 et 19 janvier 2020

Conformément à la mission que lui a confiée le président de la République, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a réuni jeudi 19 décembre 2019 un comité de sélection national pour établir la liste des 101 produits – à raison d'un objet par département de métropole et d'outre-mer – qui seront présentés aux Français lors de la Grande Exposition du *Fabriqué en France* à l'Élysée, les 18 et 19 janvier 2020. Ce comité était composé de dix personnalités reconnues pour leur engagement en faveur du *Fabriqué en France* :

- **Fabienne Delahaye**, fondatrice et présidente du « MIF Expo, salon du made in France » ;
- **Danielle Dubrac**, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-Saint-Denis et membre du bureau de CCI France ;
- **Guillaume Gibault**, fondateur de la marque « Le Slip Français » ;
- **Philippe Huppé**, député de l'Hérault, membre de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale et auteur du rapport « France, métiers d'excellence » ;
- **Yves Jégo**, ancien secrétaire d'État à l'Outre-mer et président de la certification « Origine France Garantie » ;
- **Elisabeth Lamure**, sénatrice du Rhône, vice-présidente de la Commission des Affaires économiques du Sénat et présidente de la Délégation aux Entreprises ;
- **Luc Lesénécal**, président de Saint-James et président de l'Association Nationale des Entrepreneurs du Patrimoine Vivant ;
- **Arnaud Montebourg**, ancien ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, entrepreneur ;
- **Nathalie Schraen-Guirma**, journaliste et animatrice spécialisée dans le fabriqué en France (« C'est ça la France » sur Sud Radio et « Télématin » sur France 2) ;
- **Bernard Stalter**, président des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France) et membre du Conseil régional du Grand Est.

Les 101 produits d'entreprises françaises retenus par le comité de sélection, qui seront présentés lors de la Grande Exposition à l'Élysée sous réserve de confirmation qu'ils répondent bien à la définition du *Fabriqué en France*, représentent chacun un département de métropole et d'outre-mer. Considérés comme emblématiques de nos territoires, ils sont le reflet de leur richesse et de leur diversité. Ils illustrent également les savoir-faire de nos entrepreneurs et de nos producteurs, qu'ils soient ouvriers, agriculteurs, artisans ou ingénieurs. La liste des 101 produits sera rendue publique début janvier.

Retenus parmi les près de **1 750 candidatures**, ces 101 produits ont été sélectionnés avec la mobilisation des préfets de région, en lien étroit avec les conseils régionaux et en s'appuyant sur les chambres consulaires et les relais économiques locaux. Ensemble, ils forment un équilibre entre la diversité de nos entreprises, des TPE et PME aux grands groupes en passant par les ETI, et celle des secteurs de l'économie française, de l'artisanat à l'innovation industrielle de pointe en passant par l'agroalimentaire. Conformément au souhait du président de la République, cette sélection pour la Grande Exposition à l'Elysée valorise la **transition écologique**, l'innovation, ainsi que la présence de labels, régionaux ou nationaux, publics et privés.

La Grande Exposition à l'Elysée sera gratuite. Une inscription en ligne sera ouverte début janvier pour réserver sa place (comme pour les Journées européennes du patrimoine et la Fête de la musique). Toutes les informations pratiques seront communiquées en début d'année prochaine.

CONTEXTE :

Depuis 2017, le Gouvernement agit pour faciliter la vie des entreprises, afin qu'elles puissent grandir, investir, innover, embaucher : Lois de finances successives, loi PACTE, ordonnances travail, droit à l'erreur : plusieurs textes ont été adoptés, qui déclinent cette stratégie notamment en faveur des TPE, PME et ETI françaises.

Le 25 avril dernier, le président de la République a proposé de lancer une nouvelle étape autour du Pacte productif, auquel les territoires sont pleinement associés.

Mais donner à nos entreprises les moyens de leur réussite, ce n'est pas seulement agir sur l'offre, en levant les freins réglementaires et financiers à leur croissance.

La thématique du *Fabriqué en France* est chère aux yeux des Français. Ils sont 74% à se dire prêts à payer plus cher un produit dont ils savent qu'il a été fabriqué en France (enquête Ifop 2018).

Le *Fabriqué en France* cristallise l'attachement aux entreprises de nos territoires ainsi qu'une certaine maîtrise de notre indépendance et de notre avenir. Le salon MIF Expo (du 8 au 11 novembre à la Porte de Versailles), lancé en 2012, connaît par exemple un succès populaire grandissant. Il accueillait cette année près de 570 exposants et 80 000 visiteurs.

DEFINITION DU FABRIQUE EN FRANCE :

Une marchandise est considérée comme originaire du pays où a lieu sa dernière transformation substantielle au regard du **Code des douanes de l'Union européenne**. Les opérations simples de conditionnement ou l'apposition d'une étiquette sur un emballage par exemple ne suffisent pas à conférer l'origine à un produit.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr